

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-huit septembre à la Mairie à 20 h 30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HAZIDADEH,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Cédric BEN AMMAR qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;

EXCUSÉS : Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS (pour le vote des procès-verbaux uniquement) ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ayda HADIZADEH.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL.

Monsieur le Maire

Bonsoir tout le monde. Prenez place.

Mme FRATANI

Monsieur le Maire, avons-nous des petits feuillets de disponibles pour prendre des notes ? Monsieur POIRSON a oublié son PC.

Monsieur le Maire

Nous vous donnons une feuille et un stylo. Je vous propose d'ouvrir la séance. La secrétaire de séance sera ce soir : Ayda HADIZADEH.

Je vous propose de passer à l'adoption des procès-verbaux des deux séances du 9 juin 2023 et du 30 juin 2023. Nous commençons par celui du 9 juin 2023.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2023

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce PV ? Sinon, je vous propose que nous passions au vote. Aucune remarque.

Qui vote contre l'adoption du PV du 9 juin 2023 ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Unanimité. Je vous remercie.

Le Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2023

Pas de remarques ? Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Unanimité. Nous vous remercions.

Le Procès-verbal de la séance du 30 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Nous allons attaquer l'ordre du jour du Conseil de ce soir. Nous avons quelques sujets structurants. Pour le premier, je passe la parole à Frédéric MOREIRA.

Mme FRATANI

Monsieur le Maire, il me semble que nous avons reçu trois PV et nous venons de voter que sur deux PV. En fait, il y a le PV des sénatoriales, mais il ne compte pas, c'est cela ?

Monsieur le Maire

Je ne suis pas sûr que nous devrions voter sur le PV des sénatoriales.

M. BERTHE

Il est dans les dossiers.

Monsieur le Maire

Écouter, cela ne coûte rien.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL RELATIF À LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire

Qui vote contre ce PV ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Unanimité. Nous vous remercions.

Le PV relatif à la désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire

Ainsi, nous avons validé les trois PV. Merci pour votre remarque. Nous passons la parole à Frédéric.

1. PROJET DE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT 2023-2028 — AVIS SUR LE 1^{ER} ARRÊT

M. MOREIRA

Il s'agit de présenter le programme local d'habitat, le PLH, pour la période de 2023-2028, soit pour 6 ans. C'est un document servant à programmer les objectifs de construction sur la période 2023-2028.

C'est demandé par les services de l'État essentiellement, en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et bien entendu la commune.

Pour rappel, au début des négociations les services de l'État demandaient 9 000 logements sur l'Agglomération sur la période 2023-2028, soit 1 500 logements par an. D'un commun accord, tout le monde a estimé que c'était assez irréalisable. Donc après négociation, nous avons revu le quota à la baisse, ce qui ferait 1 300 logements par an sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, à mettre en place.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la ville de Saint-Ouen l'Aumône, nous avons proposé 870 logements soit environ 147 logements par an. Ce qui représente à peu près l'équivalent de ce qui se faisait au précédent programme PLH. Donc nous maintenons l'effort de construction.

En fait, pour être complètement transparent, cet effort de construction est porté essentiellement par le programme de Liesse 2 qui est déjà bien programmé, donc nous restons sur cette programmation. Dans le projet de Liesse 2, nous avons aussi un projet de résidence autonome qui concerne 70 logements avec la Clinique du Parc, plutôt à destination des seniors, des populations plus âgées.

La volonté de la ville ce n'est plus de mettre à disposition des grands terrains pour des programmes de logements, mais plutôt de travailler sur la rénovation des bâtis existants et la rénovation thermique des quartiers ou tout au moins des îlots qui pourraient se dégrader. Nous avons repéré notamment l'angle de l'Avenue de Verdun et de la rue du Général de Gaulle, à l'emplacement d'*Île-de-France caoutchouc*, pour ceux qui situent le lieu, où l'on programmerait environ 120 logements. Ce n'est qu'une programmation, rien n'est encore établi. Ce qui nous amènerait sur la ville à 870 logements, soit 147 logements par an.

En commission, on m'avait posé une question relative au taux de logements sociaux. La loi SRU oblige les communes à avoir 25 % de logements sociaux sur leur territoire. Pour ce qui est de Saint-Ouen l'Aumône, nous sommes déjà à 35,5 %, donc nous sommes largement dans les clous. Plus précisément, il y a 2 900 logements sociaux à Saint-Ouen l'Aumône, il faut compter aussi environ 500 logements d'hébergement d'urgence ou Résidence ADOMA, des foyers. Ces logements sociaux sont divisés en trois catégories :

- Le PLAI, pour les ménages les plus en précarité ;
- Les PLUS, les logements HLM ;
- Les PLS, pour la tranche légèrement supérieure, mais qui rencontre des difficultés pour accéder au locatif privé.

La répartition sur la ville – comme demandé en commission – c'est :

- 76 % des logements sociaux de la ville qui sont en PLUS, donc des logements HLM.
- 21 % en PLAI pour les personnes les plus en précarité
- 3 % en PLS.

Dans ce plan de programmation, nous maintenons la mise en place de logements sociaux : 155 logements. Donc il y a les 70 logements de la résidence autonome qui sont compris et sur le projet de Liesse 2 où nous envisageons 85 logements. Je répète que ce n'était pas une obligation, puisque nous étions déjà à 35 % donc au-dessus des obligations de la loi SRU. Mais nous maintenons l'effort en logements sociaux.

Mme FRATANI

Dans le diagnostic, j'ai vu que n'étaient pas comptabilisés les gens du voyage, par contre, dans la programmation on le précise pour 40 places locatives sur le Fonds de Vaux. Ce qui veut dire que la programmation rue d'Éragny va disparaître.

M. MOREIRA

Quel programme rue d'Éragny ? Non, c'est en plus.

Mme FRATANI

Pourquoi dans le diagnostic, n'a-t-on pas comptabilisé les familles rue d'Éragny ?

M. MOREIRA

Dans le diagnostic, ils ont été comptabilisés.

Mme FRATANI

D'accord ce n'est pas grave. OK. Donc Rue d'Éragny, ça reste, et en plus...

M. MOREIRA

On crée 40 places au Fonds de Vaux.

Mme FRATANI

D'accord. Lorsque vous parlez de quota de catégories de logements sociaux, dans quelles catégories se trouvent les gens du voyage et la catégorie des personnes âgées ?

M. MOREIRA

S'agissant de la résidence autonome, je pense qu'elle s'inscrit dans la catégorie des PLUS, le classique. Mais elles doivent pouvoir se placer en PLS. Pour les gens du voyage, cela ne figure pas dans le quota des logements sociaux.

Monsieur le Maire

J'en profite pour vous rappeler de donner votre identité les uns et les autres, lorsque vous prenez la parole, pour le procès-verbal. Monsieur POIRSON, je vous en prie, allez-y.

M. POIRSON

Juste une requête. Je sais qu'il existe le 1 % patronal dans les logements de Saint-Ouen l'Aumône, par contre, je ne sais pas s'ils sont comptabilisés dans les logements sociaux.

Monsieur le Maire

C'est une part des logements sociaux.

M. POIRSON

D'accord.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Le planning de Liesse, pour nous, il est structuré autour de la construction du Groupe scolaire. C'est clairement ce que nous avons fixé à l'Agglomération. Il est hors de question pour nous de voir arriver de nouveaux logements avant que le Groupe scolaire soit programmé et suffisamment avancé pour qu'il n'y ait pas de difficulté.

Les dernières informations que nous avons, c'est que le Groupe scolaire serait livré pour la rentrée de septembre 2028. Ce qui induit un décalage d'un an par rapport à ce qui nous avait été communiqué précédemment, mais qui reste encore tout à fait raisonnable. Donc par rapport à cette livraison du Groupe scolaire en septembre 2028, la mise en vente des différents lots va s'organiser. Il y a déjà les premiers lots les plus proches de la Place Montesquieu qui avaient été cédés lorsque nous avons lancé le premier projet de Groupe scolaire, donc les pourparlers reprennent avec les promoteurs.

Il y a également un sujet essentiel pour nous qui est la construction de la voirie primaire avec la destruction du saute-mouton, la construction des routes que l'on visualise aujourd'hui lorsque vous allez sur *Google* où l'on voit la trame des routes du quartier, puisque les soubassements et les fondations ont été faits. Normalement, il devrait y avoir une avancée sur la voirie primaire fin de cette année ou début de l'année prochaine avec avancement des routes. À partir de là, nous pourrions avancer sur les autres lots. C'est le calendrier que nous avons aujourd'hui.

Puis, il est venu s'ajouter à ce programme initial, le Centre aquatique de Liesse qui sera construit dans le prolongement du futur Leclerc — Monsieur BAUDOIN que l'on connaît — puisque c'est Leclerc qui reprend les locaux d'Intermarché, il ouvrira en novembre. Et derrière dans le prolongement, se positionnera le futur Centre aquatique de Liesse avec un objectif d'ouverture voisin de celui du Groupe scolaire puisque c'est pour septembre 2028 que le Groupe scolaire ouvrira. Les sondages de sol ont été faits et les premiers relevés sont en cours de réalisation pour préparer la dépollution.

Ce calendrier nous devons le retravailler avec l'Agglomération parce qu'ils ont quelques petits sujets techniques notamment par rapport aux lignes à haute tension, qu'ils sont en train de lever. Et nous, ce que nous souhaitons c'est que dès qu'ils y voient clair, ils viennent nous en parler et nous referons une bascule d'information à la fois au Conseil et aux habitants du quartier, car le sujet de la voie primaire concernera tout le monde dès que les travaux commenceront.

Toutefois, la date à retenir pour nous, c'est septembre 2028 : livraison du Groupe scolaire. Ce qui veut dire que les premiers logements devront être livrés soit en même temps, soit après. Et dans les premiers lots de logements, vous vous rappelez qu'il y avait face à la place Montesquieu, en rez-de-chaussée avec toute une surface qui nous était réservée pour accueillir un cabinet médical. Donc cela fait partie aussi des échanges que l'on doit avoir en tête, sur les modalités d'installation de médecins au niveau de cette place ?

Sinon, je ne vais pas revenir sur le reste du programme, nous l'avons déjà présenté et nous pourrions le représenter à l'occasion de la mise à jour du planning et de la confirmation du planning par l'Agglomération.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ce sujet ou sur d'autres sujets relatifs au PLH ?

M. BERTHE

Je voudrais une précision. C'est l'endroit où il y avait anciennement les casses ?

Monsieur le Maire

Vous voyez l'ancienne boucherie ?

M. BERTHE

Oui.

Monsieur le Maire

Donc c'est là. C'est tout en profondeur sur ce terrain et ça s'arrête avant les casses-automobiles. Entre les casses et le Centre aquatique, il y aura les parkings du Centre aquatique.

M. BERTHE

D'accord. Et pour la future école...

Monsieur le Maire

Par contre, ce sera de l'autre côté de la rue de Paris, un peu en retrait par rapport à la Place Montesquieu.

M. BERTHE

J'espère qu'au niveau de la voirie on fera quelque chose de viable pour les piétons.

Monsieur le Maire

La rue de Paris aujourd'hui telle qu'elle existe, elle sera reprise à la fin de la construction du quartier. C'est-à-dire que c'est bien prévu par l'Agglomération, mais ce qui va se passer, c'est que l'on va d'abord construire toutes les tranches de logements, parce que ce sera de gros chantiers à chaque fois, et à la fin il y aura une reprise complète du boulevard de façon que les traversées piétonnes soient sécurisées. Nous les sécuriserons avant, mais de façon « provisoire ». La reprise complète du boulevard sera faite après les travaux, notamment – je ne sais pas si vous vous en souvenez – parce que CPA avait commencé à basculer les réseaux. Ce qui veut dire que par tranche, le long de la rue de Paris, ils éventraient complètement la rue de Paris pour basculer les réseaux de l'autre côté, c'est ce qu'ils ont fait jusqu'à la place Montesquieu, mais il va falloir qu'ils continuent pour les autres tranches. Ce qui veut dire que la rue de Paris telle que nous la connaissons, elle va beaucoup souffrir dans les années qui viennent et ce sera à la fin de ces travaux qu'elle sera reprise. C'est une départementale, mais elle a été rétrocédée à l'Agglomération moyennant une soulte afin de permettre à l'Agglomération de porter le projet d'aménagement. Dans la mesure où cette rue, à terme, sera une impasse, l'accès pour Pierrelaye ne se fera plus par cette rue. Donc, au niveau des casses, il y aura une mise en impasse, avec un accès pour la dépanneuse qui pourra continuer à prendre ce passage, mais ce ne sera pas un accès public.

Ce que je propose c'est que dès que nous avons une mise à jour du planning de la part de l'Agglomération, bien évidemment, nous la partagerons, comme nous le faisons habituellement devant le Conseil et les habitants du quartier.

Mme FRATANI

Donc c'est rétrocédé à la Ville ou à l'Agglomération ?

Monsieur le Maire

À l'Agglomération, dans le cadre du projet de ZAC.

M. POIRSON

Ma question concerne le futur boulevard, car je suppose que l'on va passer du statut de rue au statut de boulevard pour l'actuelle rue de Paris, donc j'espère que l'on partira sur une arborisation entre le pont du chemin de fer qui est côté de la Cité de l'Auto et...

Monsieur le Maire

Pour l'instant, il est un peu tôt pour en juger. Normalement il y aura la largeur, mais je ne vais pas vous mentir, ce sera vraiment le dernier chantier de l'aménagement du quartier, parce qu'il nous faut d'abord faire tout le reste, sinon la voirie souffrira beaucoup.

M. RICHARD

Si nous n'avons pas pu arborer jusqu'alors la rue de Paris dans la partie sur le plateau, cela tient à la présence des réseaux. Dans cette partie-là, nous avons un superbe tuyau de gaz qui est sur la rive de la rue où l'on va construire, d'ailleurs, à certains endroits, on voit les témoins. De toute façon, cette rue va être élargie avec une sur largeur de trottoir.

Donc il faut espérer que l'on puisse trouver à un moment donné les 4 ou 5 mètres de bonne terre ne risquant pas de chatouiller le tuyau de gaz, car c'est un tuyau majeur, où l'on pourra planter des arbres. Mais on ne fait pas ce que l'on veut avec les réseaux. Lors de la préparation du projet, nous avons été très embêtés avec ce tuyau de gaz et cela coûtait très cher de le déplacer.

Monsieur le Maire

Madame FRATANI.

Mme FRATANI

En fait, ce plan concerne aussi la rénovation énergétique de certains logements. Concernant Saint-Ouen l'Aumône, avez-vous une idée de l'enveloppe budgétaire allouée à la rénovation énergétique ou phonique ?

Monsieur le Maire

Non. Il y a une enveloppe de plusieurs millions d'euros à l'Agglomération pour les aides aux copropriétés dans la rénovation thermique, mais elle n'est pas affectée par collectivité. Ce sera en fonction des projets qui seront remontés. Évidemment, l'idée c'est d'assurer une équité dans la distribution des crédits. Mais dans un premier temps, il faut déjà qu'il y ait des dossiers qui remontent, car ce sont des dossiers très lourds à porter. Nous verrons si dans la durée, nous arriverons à en avoir beaucoup.

Un des points que nous avons remontés dans les remarques du PLH, c'est le fait que l'on souhaitait que ces crédits à destination des copropriétés puissent être, avec l'adaptation nécessaire, accessibles aux propriétaires de pavillons. Ce ne sera pas les mêmes montants ni le même niveau d'aide, mais faire en sorte qu'un propriétaire de pavillon puisse aussi solliciter l'Agglomération. Donc, nous allons voir comment l'Agglo se positionne sur ce sujet, de façon que tous les propriétaires puissent bénéficier d'une petite aide sur un sujet qui nécessite beaucoup de financements.

M. POIRSON

Avons-nous une idée de l'évolution actuelle du parc Val-d'Oise Habitat et surtout Emmaüs puisque c'est le plus ancien au niveau rénovation et amélioration thermique ?

Monsieur le Maire

Non, il faut vraiment qu'on leur demande un bilan. Il y a des choses très conséquentes qui ont été faites au moment du programme ANRU, notamment sur le Parc Le Nôtre, sur Blanche de Castille, un petit peu moins au Clos du Roi où les bâtiments sont plus récents. C'est le seul qui est en retard, nous dit Frédéric.

M. POIRSON

OK. Parce que je me rendais compte que tout cela, à part une bonne partie Emmaüs qui a construit plus en pierre qu'en béton, sinon pour tout le reste, notamment le Clos du Roi ou le Parc Le Nôtre, la Cité Jules César, etc., c'est du béton. Donc si on ne fait pas une isolation extérieure conséquente d'environ 10 à 15 centimètres, l'isolation du bâtiment proprement dite, elle n'est pas assurée.

M. MOREIRA

Je pense que vous savez qu'une loi est passée pour la mise en location, d'ailleurs, les bailleurs sont très attentifs à cela, parce qu'ils ont un certain nombre de leurs parcs vieillissant dont ils ne sont plus en capacité de les mettre en location. La difficulté pour les bailleurs, c'est de trouver les fonds, étant donné qu'ils ont un parc vieillissant et qu'on leur demande à côté de construire du neuf, donc ils font un choix, ce qui risque de freiner un peu.

M. POIRSON

Oui, c'est le neuf qui prédomine.

Monsieur le Maire

C'est un choix qu'ils doivent faire entre construire du neuf ou rénover leurs anciens bâtiments.

M. POIRSON

Lorsque je vois la nouvelle législation d'un côté et le parc de logements, il est vrai que globalement il n'y a pas trop de turnovers, mais il n'empêche que l'on va se retrouver avec des appartements difficilement accessibles ou difficilement louables. Monsieur RICHARD parlait de l'ANRU, c'est très bien, sauf qu'à l'époque tout ce qui était réellement isolation thermique et élimination des passoires thermiques, ce n'était pas du tout pas dans l'idée du moment, il s'agissait plutôt de revoir la répartition des logements.

Monsieur le Maire

Je vous rejoins complètement, Monsieur POIRSON. Toutefois, sur la commune, les logements ne sont pas non plus des passoires thermiques.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Si je peux me permettre, il faut aller à la page 633 du PLH pour avoir le diagnostic complet sur Saint-Ouen l'Aumône. Effectivement, on se rend compte que sur le parc social, en particulier, il n'y a pas de problème majeur. Je ne crois même pas qu'il y ait de logements concernés par l'application des dispositions sur la loi Climat et résilience sur les F et G, je crois qu'il y en a zéro.

Monsieur le Maire

Ils sont vigilants là-dessus, mais effectivement, dans son ensemble, le parc de Saint-Ouen l'Aumône n'est pas si dégradé que cela.

M. POIRSON

Ce n'est pas une histoire de dégradation. Le problème que nous connaissons et qui se pose c'est que nos concitoyens, vu la situation des tarifs électricité et gaz, l'isolation de ces appartements construits en béton, même si on a mis éventuellement des briques dessus, etc., n'empêche pas une perte thermique importante, d'où derrière des budgets conséquents. Parce que dans ces cas-là, ce n'est pas nous, commune ou agglomération qui allons prendre en charge cela et ce n'est pas non plus le bailleur, mais c'est réellement les gens qui vivent dedans. J'ai vécu plus de 15 ans dans du béton sur Cergy — ce n'est pas très vieux — je peux vous dire qu'entre l'hiver où on a froid et l'été, surtout maintenant avec le changement climatique où c'est un véritable four, c'est très difficile à supporter.

M. BERTHE

Ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau des copropriétés dans le privé. Car, il y a beaucoup de copropriétés qui ont repoussé ces travaux à plus tard. Par exemple, je reviens de l'AG de ma copropriété, enfin les gens ont compris qu'il fallait faire ce type de travaux. Donc il va falloir faire un diagnostic et ainsi de suite. Ce que je veux dire, c'est qu'à mon avis, sur Saint-Ouen l'Aumône, on ne doit pas être les seuls dans ce cas, je pense qu'il faut aussi prêter une réelle attention au parc privé.

Monsieur le Maire

C'est un point de vigilance également dans le PLH l'accompagnement des copropriétés pour cette transition énergétique. Merci, Monsieur BERTHE.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions avant que nous passions au vote ? Je vous propose donc que nous passions au vote.

Qui vote contre cet avis ? Oui, je vous en prie, Monsieur POUJOL DE MOLLIENS

M. POUJOL DE MOLLIENS

Juste pour vous dire qu'en conformité avec notre vote à l'Agglomération, on s'abstiendra.

Monsieur le Maire

Pas de souci. Vous m'avez devancé. Pas de vote contre ? Qui s'abstient ? Cela fait 5 votes plus 1 vote avec le pouvoir de Madame PELISSIER.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour et 6 abstentions (Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS).

Monsieur le Maire

Je vous propose que nous passions au sujet suivant. Merci beaucoup Frédéric.

2. AVIS SUR LE PROJET D'ACTUALISATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE ROUTIER

Monsieur le Maire

Le sujet suivant est relatif à notre avis sur le projet d'actualisation du classement sonore des infrastructures de transport terrestre routier. Vous savez que nous avons été amenés à nous prononcer sur le projet de classement des infrastructures de transport ferroviaire, il y a deux ans. C'est exactement la même démarche. Cette fois-ci je passe la parole à Antoine.

M. ARTCHOUNIN

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une démarche entreprise par les services de l'État et le Préfet. Nous avons reçu un dossier pendant les congés nous demandant de rendre un avis lors de cette séance, concernant le classement sonore des infrastructures de transport routier. Comme l'a dit Monsieur le Maire, il y a deux ans, nous avons eu une démarche similaire concernant le volet ferroviaire.

Cette démarche est obligatoire. Un certain nombre d'études ont été réalisées par le CEREMA pour regarder les flux routiers sur notre territoire communal. Il faut avoir à l'esprit qu'il y a un classement qui va de 1 à 5. Plus on est en bas, c'est-à-dire au niveau 1, plus on est considéré comme étant plus bruyant en termes de nuisances. Plus on est au niveau haut, c'est-à-dire au niveau 5, moins on est bruyant en termes de bruit et de nuisances. Il faut avoir à l'esprit que le classement opéré par les services de l'État suite à ces études, il a des conséquences. La principale conséquence c'est une obligation de renforcement de l'isolation acoustique des constructions neuves. Je l'ai dit en commission, je le redis ce soir, pour les constructions neuves. Mais également pour tout ce qui concerne les extensions, les créations et changements de destination de bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, de santé, les hôtels, les hébergements.... Vous avez la liste dans la page 2 de la note. Également, l'isolation acoustique minimale ne s'applique qu'aux pièces principales, séjours, chambres et cuisine des logements à construire.

Autre élément qui n'est pas sans conséquence. Les équipements publics existants ne sont pas impactés par le classement sonore.

Deux autres éléments qui peuvent être sujets à avoir des conséquences par rapport à ce classement. Les habitations existantes n'ont pas d'obligation à se mettre en conformité avec l'isolation acoustique

minimale, sauf en cas d'extension. S'il y a extension, il peut y avoir des conséquences par rapport à la situation des habitations existantes, sinon, pas de changement, pas de difficulté.

Enfin, dernier élément par rapport aux éventuelles conséquences à ce classement. En dehors du report obligatoire dans les annexes du plan local d'urbanisme, il n'y a aucune conséquence sur l'ouverture à l'urbanisation ou à la planification. Le classement sonore est une règle de construction, non une règle d'urbanisme. Donc cela n'empêche pas l'urbanisation. Néanmoins, la municipalité veille à ne pas mettre des constructions dans des lieux où il y a des zones à fortes nuisances.

Les secteurs affectés par le bruit sont non constructibles. Bien entendu, on ne va pas s'amuser au niveau de la municipalité à mettre des constructions là où il y a des nuisances fortes.

Il ressort des documents mis à disposition qu'ils permettent difficilement d'apprécier les tronçons. Ce que je disais à la commission, le document qui nous a été communiqué manque à certains égards de précisions. Nous avons zoomé, à travers les rectangles noirs, les éléments qui ont fait l'objet d'un classement par les services de l'État. Néanmoins, nous avons quelques réserves au niveau des tronçons sur lesquels nous avons du mal à apprécier au cas par cas. En l'état, le projet qui nous a été présenté prévoit un assouplissement des normes acoustiques en corrigeant le classement d'un tronçon de la rue du Général Leclerc ainsi qu'un tronçon de l'avenue du Château.

Le classement est toutefois corrigé en faveur d'une protection renforcée aux abords de l'avenue Marcel Dassault, à proximité de Maubuisson et du secteur des Bourseaux et de la RN184, pour lesquels un classement en catégorie 1 est désormais proposé. Nous avons mis « maximum », puisqu'il y a les flux routiers, également les flux liés aux transports ferroviaires. Sur ce plan-là, nous avons mis ce périmètre — en rose foncé — c'est le cheminement tout au long qui est indiqué.

Il est également à noter que le schéma directeur de la région Île-de-France en cours de révision indique que le projet de la N104 est abandonné. Vous savez que le SDRIF a été arrêté avant les vacances d'été, il fait l'objet d'une enquête publique qui va durer quelques mois. L'approbation du SDRIF se fera l'année prochaine. Parmi les dispositions qui se sont intégrées dans le schéma directeur de la région Île-de-France, il y a l'abandon du projet de la N104.

Enfin, en lien avec le premier sujet présenté par Frédéric MOREIRA, le secteur de Liesse 2 où il y a encore une certaine confusion dans la détermination des tronçons. Toutefois, l'ensemble des voies identifiées est classé en catégorie 4 — en jaune foncé -.

Il est proposé de transmettre, à l'appui de la présente délibération, un plan matérialisant le tracé des voies de desserte du futur quartier afin de corriger l'annexe 1 du présent arrêté, étant précisé que seul l'arrêté est opposable aux Tiers. Donc on voit une petite nuance sur le sujet.

Considérant que les infrastructures ferroviaires et routières occupent une place importante au sein du tissu urbain de la ville de Saint-Ouen l'Aumône et exposent une grande partie des habitants à une pollution sonore toujours plus importante, un certain nombre de dispositions, notamment dans le secteur Bourseaux-Maubuisson, a été pris.

Il est proposé au Conseil municipal — compte tenu de ce que je viens de vous évoquer de façon, j'espère, la plus précise possible, parce que c'est un sujet quand même technique et complexe - :

- D'émettre un avis réservé. Je l'ai dit en commission, on renouvelle la démarche, on ne dit pas que l'on est tout à fait d'accord avec ce qui nous est présenté, bien que cela ait été fait sérieusement, avec des études pour confirmer la classification. Donc un avis réservé sur le projet d'arrêté préfectoral, compte tenu du manque d'un certain nombre de précisions sur la façon dont le nouveau classement a été établi.

- De demander que la rue du Général Leclerc soit intégralement classée en catégorie 3 — donc classification médium — afin de protéger avec équité la santé de tous les riverains de cette artère principale du centre-ville. Vous le savez, il y a pas mal de flux routiers qui, tout au long de la journée, passent dans ce secteur du centre-ville donc il est nécessaire de revoir la classification.

Enfin, dernier élément de la délibération que l'on vous soumet à approbation.

- Demander une mise à jour de l'annexe 1 pour ce qui concerne la désignation des tronçons du quartier de Liesse 2 — ce que j'ai abordé tout à l'heure — ainsi que la prise en compte du changement de dénomination de la rue de Chennevières.

Malheureusement, cela n'a pas été actualisé. Nous avons pris une délibération en Conseil municipal concernant l'appellation de cette rue. On demande aux services de l'État d'actualiser leurs documents à ce niveau. Désormais, dénommée « rue du Printemps », comme vous le savez.

Voilà pour cette présentation concernant ce sujet lié à l'avis que nous devons rendre du projet d'arrêté préfectoral du classement sonore des infrastructures de transport terrestre routier dans le Val-d'Oise. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci Antoine. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ? Madame FRATANI, ensuite Monsieur POIRSON, cela vous convient-il ? Je vous en prie, Madame FRATANI.

Mme FRATANI

Je vous remercie. Quelques remarques. En commission, vous n'étiez pas là, Monsieur le Maire, vous n'avez pas assisté au fait que l'on nous a taxés « d'incapacité à comprendre les documents ». Nous les avons très bien compris et il a fallu que je le démontre. En fait, c'est le ton sur lequel on nous a dit cela. Si on ne l'avait pas compris, on aurait bien aimé avoir une explication, mais le ton n'y était pas. J'aimerais qu'il y ait un peu plus de respect dans les échanges. Donc c'était sur ce sujet.

Ensuite, par rapport à la proposition que l'on nous fait et par rapport à votre avis qui est réservé, nous le trouvons assez timide. En effet, en raison du trafic élevé comme vous le dites, et d'une augmentation des impacts sonores au voisinage entre le centre et les ZAC d'Épluches et du Vert Galant, dont une partie subit aussi les nuisances des voies sonores. Nous en avons longuement parlé pendant la commission. Nous avons trouvé le coupable de ces nuisances. Dès lors qu'une exposition est plus importante des populations sur ces zones résidentielles existantes, tel que vous le dites dans votre note, nous aurions demandé que les rues du Mail, d'Épluches et l'avenue du Château à partir du Mail jusqu'au Fonds de Vaux soient classées en catégorie 3, puisque cela concerne aussi les extensions de construction et la future construction du collège.

Si vous gardez votre réserve au niveau que vous le proposez, on s'abstiendra. Par contre, si vous voulez bien y inclure notre souhait de demander en catégorie 3 la rue du Mail, la rue d'Épluches et l'avenue du Château jusqu'au Fonds de Vaux, nous voterions « pour ».

Parce que nous ne comprenons pas comment la ZAC Vert Galant et celle des Béthunes sont en catégorie 4. Je sais que cela concerne seulement les constructions de l'habitat, mais les salariés, eux aussi, ont besoin de calme pour travailler. Et du fait que cela concerne aussi les extensions d'habitation, comme il n'y en aura sûrement pas beaucoup rue du Général Leclerc et qu'il y en aura sûrement plus avenue du Château, étant donné qu'il y a plus d'espaces sur l'avenue du Château, cela donne plus de chances de construction à cet endroit-là plutôt qu'à l'endroit de l'avenue Général Leclerc qui est déjà tout construit.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Madame FRATANI. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Monsieur POIRSON. Ensuite, on fera une réponse.

M. POIRSON

Je me félicite de la mise en ferroutage plus important et du passage plus fréquent de trains de marchandises dans la zone où nous habitons, parce que cela veut dire qu'il y a beaucoup moins de camions censés se rendre sur le réseau routier. C'est donc un bien au niveau de la sécurité. Par contre, je ne suis pas d'accord avec le ministre des Transports qui souhaite affaiblir le fonctionnement de SNCF Fret. C'est une parenthèse.

Je ne comprends pas pourquoi sur l'ensemble de ce projet, toute la zone de la gare d'Épluches, la circulation entre Épluches et Éragny, pour le fret qui passe par Liesse, n'est pas considérée comme étant en catégorie 2 ou en catégorie 3, voire 4. Parce que la partie qui correspond à la ligne de chemin de fer entre Pontoise et Éragny par la rue d'Éragny, elle a été bien prise en compte. Or, un train de marchandises, il fait beaucoup plus de bruit qu'un train de banlieue actuel, même si effectivement les bombardiers font plus de bruit au freinage, puisqu'ils vont plus vite et qu'ils ont plus de bogies que les anciens trains, donc ils ont plus de mouvements sur les aiguillages, les appareils de voies, comme on le dit en bon français. Cela me semble incompréhensible que l'on n'ait pas pris plus en compte cette augmentation du trafic.

Je peux vous dire que j'habite Épluches depuis 50 ans, jusqu'aux années 80, surtout à Épluches il y avait des nuisances ferroviaires du fait, entre autres, du triage. Dans les années 90, cela a disparu. Et depuis les années 2005-2007, le trafic est revenu. Sachant qu'en plus, nous avons des opérateurs privés, dont Euro Cargo Rail, Deutsche Bahn et le Belge dont je ne me souviens plus de son nom, qui font Épluches/Liesse et qui repartent sur Éragny pour rejoindre Achères. Je peux vous dire que ce ne sont pas des trains très longs, mais ce sont des trains bruyants, surtout quand ils sont équipés de containers à vide qui reviennent du Havre et qui retournent vers le nord de la France.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur POIRSON. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

M. POIRSON

Personnellement, c'est bon.

Monsieur le Maire

Je m'adressais, en fait, à l'Assemblée, mais pas de souci. Monsieur POIRSON je le redis, nous sommes bien sur un classement des voies routières, pas des voies ferroviaires, même si j'entends vos propos et nous pouvons discuter de la pertinence de vos propos, il y a sans doute beaucoup à prendre. Mais là, nous devons nous prononcer sur le classement des voies routières.

Deuxième remarque. Ce classement est proposé par les services de l'État sur la base de relevés qu'ils ont pu réaliser, et pas sur la base d'un ressenti qui peut être tout à fait légitime. Ce sont des appareils de mesure qui ont permis aux services de l'État de qualifier le niveau de nuisances sonores de chacun des axes que nous évoquons.

Donc, lorsque les services de l'État nous font remarquer que la Rue du Mail ou que l'Avenue du Château — effectivement, vous avez raison, il y a du passage et du bruit — que l'on doit être sur une catégorisation de niveau 4 — c'est cela 30 mètres — et que sur la rue du Général de Gaulle et sur la rue du Général Leclerc, nous sommes sur une catégorie supérieure, cela colle avec ce que l'on perçoit instinctivement. C'est-à-dire qu'il y a une très forte circulation sur l'axe de Gaulle/Leclerc et sur la Rue du Mail, la rue d'Épluches et l'Avenue du Château, même s'il y a une circulation, nous sommes un cran en dessous.

Nous le percevons également avec la Francilienne, où là, pour le coup, il y a beaucoup de bruit et peut-être que la percée qui se trouve sur la rue Marcel Dassault amène les mesures qui induisent le classement que l'on voit ici en catégorie 1.

Donc n'étant pas équipés et ne pouvant pas procéder aux relevés phoniques qui permettent de proposer ce classement, nous avons voulu attirer l'attention des services de l'État sur la situation du quartier de Liesse, qui était amené à évoluer. Nous n'avons pas compris la pertinence de la diminution des protections sur la partie rue du Général Leclerc. D'ailleurs, nous ne comprenons pas, ce qui peut justifier cela, même si intuitivement, on se dit que le flux de circulation est partagé entre les gens qui vont rue du Mail et les gens qui vont continuer sur la rue Général de Gaulle. Car, quelque part, si la rue du Général de Gaulle ou la rue de Paris sont classées en rouge, on ne comprend pas pourquoi 50 mètres avant, ça ne l'est pas. Donc, nous souhaitons maintenir ce classement en catégorie 3 et ne pas descendre en catégorie 4.

Nous comprenons ce que nous disent les services de l'État sur la rue Marcel Dassault en nous disant qu'il y a effectivement beaucoup de bruit et que c'est peut-être une répercussion du bruit de la Francilienne où peut-être lié à la fréquentation de cet axe, notamment au moment d'entrées et de sorties dans les parcs d'activités.

Quant à la dernière modification, celle qui est proposée sur l'avenue du Château, pour être très honnête, dans la mesure où elle se situe au niveau post-rue de la Garenne, c'est-à-dire clairement à un endroit qui ne sera pas urbanisé, si vous voulez, les impacts de cette classification sont très faibles. Nous sommes au Fonds de Vaux à un endroit qui, de toute façon, en ce qui nous concerne, n'est pas constructible. L'État pourrait être très cynique, il pourrait dire que c'est de la catégorie 1 ou de la catégorie 5, mais au bout du bout, nous sommes en zone tampon avec la ville de Méry-sur-Oise où l'on a fait le choix de ne pas urbaniser. De fait, les impacts sont neutres et on ne se traumatise pas là-dessus.

Pour notre part, nous sommes plutôt partisans de rester sur les réserves que nous avons indiquées.

Les documents nous ont été adressés fin juillet, et nous avons deux mois pour nous prononcer, donc c'est aujourd'hui ou jamais,

La proposition que nous faisons, elle nous semble raisonnable. 30 mètres par rapport à l'avenue du Château, si vous visualisez, d'une part, c'est déjà urbanisé, et d'autre part, les tranches de logements qui sont situées de part et d'autre de l'avenue du Château, elles sont bien dans la limite des 30 mètres, hormis les quelques perpendiculaires qu'il peut y avoir. Donc, elles seront concernées par l'isolation phonique qui est prescrite au moment des rénovations profondes ou des reconstructions si les gens devaient reconstruire. Je pense que nous sommes sur quelque chose d'assez justifié. Quand vous regardez nos amis de Pontoise, finalement de l'autre côté, sur des axes tout aussi passants, ils ont la même classification et il y a beaucoup de passages, sans doute plus que sur l'avenue du Château, ou en tout cas, il y en a autant.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Nous avons regardé la délibération et le dossier, il n'y a pas de problème. Nous sommes d'accord.

Mme FRATANI

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'ils mettent une classification en catégorie 2, sur le Fonds de Vaux, alors que ce ne sera jamais urbanisé.

Monsieur le Maire

C'est rouge, donc c'est en catégorie 3.

Mme FRATANI

Ah, en rouge, c'est catégorie 3 ! D'accord. Alors que ce ne sera jamais urbanisé. Et tout ce qui peut être construit ou étendu plus vers le centre-ville, alors qu'il y a beaucoup de passages venant de la ZAC et même de l'activité d'Épluches, je ne comprends pas pourquoi on ne préconise pas une catégorie 3 à cet endroit.

Monsieur le Maire

Comment vous dire ? Je pense qu'au moment où l'État fait sa classification des voies routières, il ne juge pas et il ne préjuge pas des règlements d'urbanisme à proximité. Il mesure le bruit, il ne cherche pas à savoir. Il dit que si jamais un jour vous changez les règles et que cela devient constructible, vous devrez respecter les normes de construction suivantes.

Par contre, ce qui m'interroge, je vous le dis en toute honnêteté, c'est pourquoi, à cet endroit-là c'est en catégorie 3 et pourquoi ça ne l'est pas 20 ou 30 mètres plus loin ? Effectivement, les gens vont plus vite, c'est plus encaissé. Je ne suis pas un spécialiste, mais je me demande si ce n'est pas aussi le bruit de la Francilienne, parce qu'il y a le Ru et la Francilienne est un peu en surplomb par rapport à ce passage-là. Peut-être qu'il y a un bruit de fond porté par la Francilienne.

Mme FRATANI

Non, elle n'est pas en surplomb. La Francilienne est plus bas.

Monsieur le Maire

Non, elle est même sur un pont, elle passe au-dessus de l'avenue du Fonds de Vaux. Peut-être que le bruit porte un peu comme sur Marcel Dassault où elle passe en dessous, mais pour le coup, cela fait une saillie pénétrante dans le quartier résidentiel. Mais je ne suis pas spécialiste acousticien, c'est un vrai métier.

M. POIRSON

Monsieur le Maire, je me pose deux questions. Je soupçonne qu'ils n'ont effectué les mesures qu'en journée et au moment des gros trafics, genre le soir. Parce que si l'on prend la rue Charles de Gaulle et le début de la rue du Mail, effectivement, quand il y a des bouchons, il n'y a pas énormément de bruit comparé à une circulation plus fluide. Par contre, la nuit, je peux vous dire que, quel que soit l'endroit, que l'on soit à Épluches ou à Pont-Petit ou dans le centre-ville, à l'époque où j'habitais à Saint-Louis, la circulation sur l'autoroute A15, elle est portée par la nuit, on l'entend de très loin.

Monsieur le Maire

Tout à fait. Par contre, vous m'apportez une transition toute trouvée sur un autre sujet, mais je me permets de l'aborder ici. C'est vrai que le trafic routier sur l'avenue du Château et la vitesse des automobilistes sur l'avenue du Château, c'est un vrai sujet. Nous nous sommes permis sur ce point de solliciter le département et je me permettrai de solliciter à nouveau Véronique directement, pour regarder dans quelle mesure, avec le département, on peut travailler sur le sujet. Puisque vous savez que sur cet axe, les à-côtés sont à la charge de l'agglomération, mais la voie à proprement parler c'est une voie départementale, et là ce serait bien, si ensemble, on pouvait trouver des solutions pour amener les véhicules à rouler un petit peu moins vite.

Effectivement, les gens ne respectent pas la limitation de vitesse, personne ne la respecte. Isabelle YATOUNGOU faisait remarquer que l'on était limité à 50 km/h. Mais le problème — Madame PRIEZ qui n'habite pas loin — c'est que les gens ne respectent pas cette limitation de vitesse, notamment dans la descente, nous le savons tous.

M. POIRSON

J'ai découvert une solution qui peut être intéressante et qui ne demande pas beaucoup de travaux. Il y a des villes qui, de plus en plus, mettent des feux avec radars automatiques. C'est-à-dire que si le véhicule est détecté d'assez loin à plus de 50 km/heure, le feu se met au rouge et au moment où la voiture arrive, il se remet au vert. Donc automatiquement, la voiture ralentit.

Au niveau du carrefour qui est justement à côté de l'habitation de Madame PRIEZ, cela peut être une solution. Donc entre le rond-point de l'avenue du Château, au niveau du Vert Galant et le carrefour rue du Mail/rue d'Épluches/avenue du Château, cela permettrait de calmer un peu les automobilistes. Car depuis le Château jusqu'au chemin de fer, après, il y a la bosse, donc ils ne savent pas trop si derrière il y a des bouchons ou pas, mais dans cette descente, c'est clair que le 50 km/h n'est pas respecté. Et la nuit, ce n'est même pas la peine d'en parler.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur POIRSON pour ces remarques. Nous allons essayer d'en discuter avec le Conseil départemental. C'est un vrai sujet.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce projet d'avis ? Non. Je vous propose que nous passions au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Monsieur BERTHE, Madame FRATANI.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 33 voix pour et 2 abstentions (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Nous passons au sujet suivant.

3. DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION EN VUE DE LA SÉCURISATION DU QUARTIER DE CHENNEVIÈRES

Monsieur le Maire

Avant de rentrer dans le détail de la note, je pense que l'on est tous au courant de la situation dans le quartier de Chennevières liée à un trafic de drogue très profond, qui s'assure de la maîtrise de certains bâtiments et de certaines cages d'escalier.

Nous avons collectivement souhaité attirer de nouveau l'attention des services de l'État sur la situation de ces cages d'escalier et de ce quartier sur la problématique du deal, il y a de cela plusieurs semaines. Une des réponses de l'État à travers Monsieur le Préfet a été de dire, on va travailler à un plan de vidéoprotection du quartier qui soit très conséquent.

La vidéoprotection du quartier c'est bien sûr quelque chose que nous, de notre côté, en tant que ville nous avons envisagé, puisque vous savez que nous avons une utilisation très pragmatique de cet outil et nous l'avons déjà déployé à plusieurs endroits. Notre crainte sur le quartier de Chennevières, à proximité du point de deal, c'est la pérennité des caméras et le coût initial d'installation qui est plus élevé que sur d'autres sites, parce qu'il y a vraiment une sécurisation très conséquente à prévoir.

Par rapport à cet obstacle, nous avons obtenu la garantie de l'État, d'une part de financements initiaux, et d'autre part de financement du remplacement des caméras. À la rigueur, le déploiement en une fois des caméras, c'est quelque chose qu'un budget comme le nôtre peut assumer. Par contre, pour être honnête, s'il faut changer toutes les semaines les caméras, ce serait plus compliqué sans avoir le soutien d'un financeur comme l'État.

Ce que je viens de vous dire et de résumer en quelques mots se traduit par la délibération que nous vous présentons ici, à savoir un plan de financement pour un déploiement de la vidéoprotection sur le quartier de Chennevières. Il s'agit à la fois de couvrir les points de deals actuels, mais d'anticiper les éventuels déplacements du trafic, puisque l'objectif, ce n'est pas de bouger les dealers d'une cage d'escalier, mais d'essayer d'avoir une couverture globale du quartier et d'anticiper leurs éventuels changements de position.

Vous avez un ensemble de positions de points vidéo qui sont indiqués ici. Vous voyez que l'enveloppe est très conséquente, elle s'élève à plus d'un million cent euros TTC soit à 966 000 euros HT, elle se décompose avec une grosse tranche d'infrastructures système. Car, dans la mesure où l'on va augmenter considérablement nos moyens de vidéoprotection, il faut que derrière nous ayons des serveurs qui nous permettent de faire fonctionner tout le système. Donc il faut reprendre et redimensionner tout cela, c'est une première tranche.

Nous avons besoin également d'une part importante de génie civil, vous le savez aussi, nous sommes tous devenus petit à petit, pas des spécialistes, mais en tout cas des connaisseurs des systèmes de vidéoprotection. La vidéoprotection, ce n'est pas que la caméra, c'est aussi le réseau qui permet à la caméra d'être connecté au CSU ou à n'importe quel centre de supervision et c'est la qualité de ce réseau qui permet la bonne définition des images. Donc nous avons du génie civil. C'est-à-dire que concrètement, on creuse des tranchées pour y passer des câbles, c'est une part importante de ce projet. Ensuite, nous avons des points de vidéoprotection en tant que tels.

Ce dispositif a été travaillé avec les services de la police nationale, avec le bailleur social Val-d'Oise Habitat qui, de son côté, va engager des frais assez conséquents de sécurisation de ses toits. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les dispositifs de sécurisation du bailleur social ne sont pas suffisants, ce n'est pas leur faute, mais à un moment, ils ont déployé des dispositifs de protection dont tout le monde s'est rendu compte à l'usage qu'ils n'étaient pas pertinents. Donc ils vont être obligés de les reprendre. Ils vont engager ces travaux on le souhaite assez rapidement, parce que c'est un préalable à ce que nous puissions déployer notre dispositif de vidéoprotection.

Si tout le monde tient son rétroplanning, cela veut dire que nous pouvons commencer à déployer au premier trimestre 2024 le système de caméras. Le système ne sera peut-être pas déployé partout pour la fin du premier trimestre, mais au moins on aura commencé et on fonctionnera de façon cohérente. C'est-à-dire que l'on fonctionnera par unité où l'on aura à la fois déployé la sécurisation des toits, le génie civil et les caméras, et nous avancerons comme cela au fur et à mesure. Bien sûr, à chaque fois, nous pourrions bénéficier de la protection des services de police, puisqu'on se doute bien que cela va être très compliqué à installer. Les caméras bénéficieront, elles aussi, de la protection des services de police une fois qu'elles seront installées.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail en précisant où l'on installera les caméras, parce que c'est très technique, même si à un moment, ce sera dévoilé, on préfère pour l'instant ne pas le clamer trop fort. Il va y avoir plusieurs opérations engagées, y compris des surprises, dont on espère qu'elles ne soient pas attendues, parce qu'on pense que cela nous donnera des avantages. Comme je vous le disais, nous espérons commencer tout cela au premier trimestre 2024.

Un point complémentaire, je le redis parce que je ne veux pas qu'il y ait d'interprétation trop hâtive de la politique municipale ou même de la politique des services de l'État sur le sujet. Cela n'a jamais été notre position de considérer que les caméras étaient la solution seule et unique aux différents problèmes d'insécurité. Cela fait partie des outils qui sont à notre disposition pour être opérationnels. Cela ne marche que couplé avec l'intervention des forces de l'ordre sur le terrain. C'est un outil à leur disposition. C'est bien comme cela que l'a compris la DDSP.

Donc elle sera complètement mobilisée une fois les caméras déployées, d'une part, pour assurer leur protection, et aussi, dans un premier temps, pour pouvoir assurer un rythme soutenu d'intervention, dont elle espère que dans la durée, elle sera un peu moins soutenue parce que petit à petit on arrivera à assainir la situation.

Ce qui vous est demandé, c'est :

- acter le projet de déploiement des dispositifs de vidéoprotection en vue de la sécurisation du quartier de Chennevières et son plan de financement ;
- de m'autoriser à accomplir les démarches nécessaires à l'intention des autorisations. Puisque vous savez que sur ce type de sujet, on passe devant une commission ad hoc qui vérifie notamment que nous ne filmons pas les espaces privés. Je le redis, lorsque l'on déploie la vidéoprotection, on ne filme jamais les appartements, les intérieurs, les écrans sont floutés.
- demander les subventions auprès de la Préfecture du Val-d'Oise. C'est pour la forme, parce que clairement, l'État nous soutient avec un financement des sites qui est très important. Pour le Département du Val-d'Oise, cela rentre dans le cadre de leur financement habituel, nous les remercions de cette politique.
- m'autoriser à signer la convention pour l'installation d'équipements. Effectivement, il va falloir que l'on conventionne avec Val-d'Oise Habitat pour poser les caméras sur leurs bâtiments. Donc il nous faut signer des conventions à cette fin.

Avez-vous des remarques ou des questions ? Madame FRATANI.

Mme FRATANI

Pareil, lors de la commission, on nous a déclaré que nous n'avions aucun discernement.

Monsieur le Maire

Si je peux me permettre, je vous interromps, mais je note avec plaisir et je rappelle que je n'étais pas présent à cette commission. Donc, je n'ai pas de responsabilité dans ces propos que je ne partage pas.

Mme FRATANI

Absolument, je confirme. Donc ce n'est pas une façon de s'adresser aux autres lors d'un échange.

Sur le fond, ce point de deal, c'est 30 ans d'histoire ou 40 ans d'histoire. C'est au moins 30 ans.

Monsieur le Maire

À cet endroit-là. Avant, il était place Champagne, de l'autre côté.

Mme FRATANI

Oui, il y en a eu plusieurs. En fait, ce que nous constatons, c'est que quelque part, il y a une responsabilité de la dégradation de ce quartier ou de plusieurs quartiers avec des points de deal. Donc, on se pose la question si ce n'est pas le résultat de décennies de défaillance de la politique de la ville, plus la suppression de l'éducation de prévention spécialisée, plus cette défaillance renforcée par la politique du Président SARKOZY avec la suppression de la police de proximité. Je présume que pour en arriver à ce que cela soit invivable, il y a eu plusieurs éléments qui ont coïncidé et mal coïncidé.

Ce dont je m'aperçois, c'est que les subventions qui vont nous être données et le budget que l'on va payer, ce sont les impôts des Français. Donc, d'un côté nous avons fait beaucoup d'économies avec des politiques de la ville un petit peu légères et la suppression de l'éducation de la prévention spécialisée, la suppression de la police de proximité et maintenant, nous devons payer ces économies-là.

Donc, pour ces raisons, nous voterons contre. Car, après, ce sera quel quartier ? Toute la ville va être sous vidéo. Et après ce quartier que va-t-il se passer ? Les points de deal vont se déplacer ailleurs, donc il faudra faire la même chose ailleurs. En fait, c'est le serpent qui se mord la queue. On fait boule de neige, et on ne trouve pas la bonne solution. Nous ne l'avons pas tenté, mais il y avait une période où il y avait un peu plus de civilités.

Mme YATOUNGOU

L'éducation vient aussi du milieu familial.

Mme FRATANI

Oui, mais pas que. Tout le monde est responsable, la famille aussi.

Monsieur le Maire

Madame FRATANI, je vous en prie. On distribue la parole, donc Madame FRATANI termine. Ensuite, il y a une demande d'intervention de Monsieur BERTHE. Isabelle, si tu le souhaites on te donne la parole. Je crois que Madame YATOUNGOU a dit ce qu'elle avait à dire. Pas de souci. Alain a aussi demandé la parole. Donc Monsieur BERTHE.

M. BERTHE

Le problème tel qu'il est aujourd'hui, c'est que l'on va mettre 1 million d'euros, même de votre propre aveu, vous dites que les caméras vont être détruites. Cela veut dire que l'on va dépenser 1 million d'euros comme cela. Je pense que d'une part, il faudrait repenser à une police judiciaire digne de ce nom. Car, tant qu'il y aura de gros fournisseurs, ça continuera, vous aurez toujours des dealers d'une façon ou d'une autre. Maintenant, ils vont trouver la parade, parce qu'ils vont Ubériser. Puisque, en ligne, vous trouvez ce qu'il faut.

Mme FRATANI

Sur les caméras, vous verrez un Uber venir livrer de la drogue à quelqu'un. Mais du fait que ce sera une personne Uber et on ne pourra pas savoir que c'est un trafiquant.

Monsieur le Maire

Isabelle YATOUNGOU et après Alain.

Mme YATOUNGOU

Quelle est votre proposition ?

M. BERTHE

Elle est claire.

Mme FRATANI

Elle est dans notre programme.

M. BERTHE

C'est le retour d'une police de proximité et d'une police judiciaire renforcée. C'est-à-dire qu'ils peuvent mener des enquêtes.

Mme YATOUNGOU

Vous avez le budget.

M. BERTHE

Le budget, on le trouve bien là. Il y a de l'argent magique ! 1 million d'euros, nous l'avons. On est d'accord.

Monsieur le Maire

Madame FRATANI, on ne vous entend pas et en plus, je ne vous ai pas donné la parole. Isabelle, c'est bon pour vous. Alain.

M. RICHARD

Bien sûr, c'est un sujet complexe. Il s'agit de délinquance. Ne tournons pas autour des sujets. Il s'agit d'une délinquance qu'il faut combattre. Je voudrais vous rappeler, Madame FRATANI, cela a dû vous échapper, qu'il y a eu un peu plus de 100 millions d'euros de réalisés en politique de la ville dans ce quartier. Donc, de dire que le sujet de délinquance serait lié à une faiblesse de la politique de la ville me paraît quand même assez éloigné de la réalité, pour se dire les choses aussi courtoisement que possible.

En ce qui concerne les interventions sociales, tout le travail de la maison de quartier, tout le travail des animateurs de ville, tout cela existe et tout cela obtient des résultats. Mais quand vous avez une délinquance organisée, structurée et qui gagne beaucoup d'argent, il faut la combattre. Monsieur BERTHE sait très bien — puisqu'il s'intéresse au sujet — que la police judiciaire travaille essentiellement avec de la vidéo et avec aussi d'ailleurs des interceptions téléphoniques. Donc il faut des preuves.

La police judiciaire fournit aux magistrats des affaires qui peuvent donner lieu à des condamnations et il y a des confiscations si elle a des preuves. La vidéo est le premier élément.

Je sais que de toute façon vous ne changerez pas votre position, et vous garderez cette position qui est une position d'affichage politique, cela arrive à tout le monde, mais de dire que la vidéo n'est pas un outil central dans la répression de cette délinquance — pour appeler les choses par leur nom — c'est simplement une erreur factuelle. Je pense que vous ne la commettez pas par incompréhension, mais parce que vous avez un thème politique à défendre qui est de dire qu'il y a régression dans tous les domaines, ce qui est l'envers de la réalité évidente.

M. BERTHE

Là, on est en bout de chaîne, lorsque vous parlez de délinquance. C'est-à-dire que s'il n'y a plus de fournisseurs, parce que les fournisseurs, ce sont eux qui font qu'il y a du trafic. Ce sont eux qui emploient des gens. Au final, c'est un emploi. En plus, il y a des consommateurs en France. Nous sommes l'un des pays d'Europe où il y a le plus de consommateurs de cannabis. Du coup, toute la politique de répression mise en place depuis des années, malheureusement, elle ne fonctionne pas. On le voit bien. Vous pourrez mettre des millions et des millions, cela dure depuis 30 ans.

Monsieur le Maire

Merci. Ayda, et après, on va voter.

Mme HADIZADEH

Je rejoins en partie ce que vous dites, Madame FRATANI et Monsieur BERTHE. Je pense que sur ce dossier-là, tant que nous aurons une approche uniquement sécuritaire et pas en termes de santé publique, nous serons confrontés à ne pas traiter l'entièreté du problème. Quand on parle de stratégie de guerre à mener contre la drogue, nous avons une stratégie qui échoue. Nous avons un trafic qui se répand dans de plus en plus de villes et de petites villes de province — pardon pour cette appellation — parce que nous avons une explosion de la consommation et donc de clients. Donc lorsque l'on a une stratégie qui échoue, il faut changer de stratégie.

Cela étant, notre rôle en tant que Conseil municipal, c'est quand même d'être à l'écoute de la détresse des habitants de Chennevières. Et si l'État nous dit que dans le cadre d'une politique qu'ils ne veulent pas changer, et cela fait l'objet d'autres élections à d'autres moments, mais dans le cadre de notre ville, pour défendre et protéger au mieux des habitants du quartier de Chennevières, je n'ai aucun problème à voter cette décision, c'est la moindre des choses que l'on puisse faire, même si dans le gros du débat, je suis plus proche de votre position, pas sur la politique de la ville, parce que je pense que ce sont deux sujets qui sont dissociés. C'est juste une explosion de la consommation qui fait que nous avons maintenant des vendeurs qui sont extrêmement professionnels. Nous avons affaire à de vrais commerçants avec de vraies stratégies de marketing qui nous laissent pantois, on est passé à une autre échelle.

Je suis personnellement et politiquement pour un changement de stratégie dans cette guerre contre la drogue, pour qu'on l'aborde sur un aspect de santé. Mais en attendant, je pense qu'il faut être en réponse aux attentes des habitants de Chennevières.

Monsieur le Maire

Il y a Monsieur POUJOL DE MOLLIENS, puis Isabelle et de nouveau Monsieur BERTHE.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas rajouter, mais notre présence en tant qu'élus au pied des tours de Chennevières pour dire, non, au trafic de drogue et soutenir les habitants, cela suffit à comprendre que nous allons voter cette délibération.

Évidemment, c'est un effort important des pouvoirs publics, de la ville, de l'État, du département. C'est inédit. Isabelle le rappelle. C'est vrai que ce sont des choses que nous plaçons depuis plus longtemps. Pour autant, et là où je rejoins les propos d'Ayda, c'est qu'effectivement, dans ce contexte d'explosion du trafic, de la consommation, on ne peut surtout pas laisser les choses aller à vau-l'eau, sinon, ce n'est plus Saint-Ouen l'Aumône.

M. BERTHE

Monsieur POUJOL DE MOLLIENS vous nous faites dire des choses que nous n'avons pas dites... Ce n'est pas cela.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, Monsieur BERTHE, laissez finir Monsieur POUJOL DE MOLLIENS.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Il faut lutter pied à pied contre les trafics, parce qu'effectivement, on n'est pas à l'abri derrière que cela dégénère et quand cela dégénère, cela peut aller très loin. Donc il faut être extrêmement vigilant. On va dans le bon sens, on met des moyens, il faut laisser sa chance aux produits — si vous me permettez l'expression — je ne suis pas sûr que cela fonctionne effectivement parce qu'il y a beaucoup de risques qui sont liés à l'installation et à la maintenance. C'est évident. Il faudra travailler avec plusieurs acteurs, dont le bailleur social, et ce n'est pas évident non plus. Nous le savons, j'en ai parlé avec la Directrice générale, mais il faut y aller. Effectivement, en lien avec la police nationale, tous les moyens doivent être mis sur Chennevières et ailleurs, pour contenir le trafic dans Saint-Ouen l'Aumône et si possible le diminuer voire l'éradiquer.

Monsieur le Maire

Madame BERTRAND, puis Monsieur BERTHE.

Mme BERTRAND

Effectivement il faut combattre pied à pied le trafic de drogue. Je suis d'accord avec vous. J'en ai parlé il y a quelque temps et j'aimerais savoir ce qui s'est fait par rapport à la prévention spécialisée. Je vous parle de prévention spécialisée en questionnant les causes. On n'est pas sans savoir que le trafic de drogue à Chennevières existe depuis plusieurs années et comme l'a rappelé Madame FRATANI, il y avait la police de proximité à Chennevières, il y avait la prévention spécialisée qui a été retirée et qu'on a remise. Donc je voulais savoir si vous avez pu faire un bilan sur ce qui a été réalisé par l'équipe de prévention qui est installée depuis deux ans sur Chennevières. Donc quelles sont les causes ?

Monsieur le Maire

Nous en sommes à la 4^e année. Si vous permettez, par rapport aux différentes remarques que vous avez pu faire, je me permets juste de rappeler une chose. C'est-à-dire que nous ne faisons pas la loi, nous travaillons dans un cadre légal qui nous est imposé. On en pense ce que l'on veut, mais on fait avec. Et on travaille aussi avec la réalité.

Notre préoccupation, comme vous avez été plusieurs à le rappeler, c'est d'améliorer sensiblement le cadre de vie et la situation des Saint-Ouennais qui se retrouvent confrontés à des points de deal à proximité de chez eux. Je pense que nous sommes tous conscients du fait que pour les habitants de Chennevières, cette situation est intolérable, désespérante et terrible. Parmi les moyens qui sont à notre disposition avec les services de l'État, il y a la vidéoprotection. Cela fait partie des outils que nous pouvons utiliser. Nous allons l'utiliser.

Effectivement, on verra et on s'adaptera. Et si ça ne marche pas – je vous le dis franchement — on essayera autre chose parce qu'on ne laissera pas tomber. Toutefois, nous avons bon espoir qu'avec ce plan conséquent et la mobilisation des services de l'État, que l'on pourra marquer des points.

Dans ce cadre-là et toujours à notre niveau, notre préoccupation c'est bien sûr de ne pas simplement déplacer le point de deal. On vidéoprotège tout le quartier et on réfléchit aussi aux points de déplacement possibles. L'une des raisons pour lesquelles ce point de deal fonctionne beaucoup, c'est qu'il est situé tout près de l'A15 et de la Francilienne, ce qui n'est pas le cas de tous les quartiers saint-ouennais. Et par ailleurs, dans sa configuration, c'est-à-dire des bâtiments relativement resserrés avec des étages relativement élevés, cela permet aux dealers de disposer, sur un point donné, de plusieurs zones de planques possibles. A la différence, si vous êtes au Parc Le Nôtre, vous avez quatre étages, c'est beaucoup plus difficile d'arriver à cacher des quantités de produits et à avoir suffisamment de nourrices et de planques en cas de descente de police. On pense que le Parc Le Nôtre, par exemple, qui est déjà plus éloigné de l'A15 et de la Francilienne, qui par ailleurs présente des bâtiments plus petits, conviendrait moins à un trafic d'ampleur par rapport à des bâtiments où il y a sept ou huit étages où l'on peut plus facilement se cacher, surtout quand vous en avez trois ou quatre d'affilée. C'est un point de vigilance pour nous et c'est quelque chose que l'on regardera avec les services de l'État pour savoir comment s'adapter afin d'éviter que l'on déplace le problème.

Par rapport aux dispositifs d'accompagnement sociaux et même à la politique de la ville dans son ensemble. Outre le fait — comme le rappelait Alain — que des moyens très conséquents ont été déployés dans le cadre d'un programme ANRU extrêmement important, je rappelle qu'il y avait 1 200 logements il y a quelques années, il n'y en a plus que 800, nous avons construit un jardin urbain au sein duquel on va vous présenter très prochainement des aménagements complémentaires. Outre cet investissement initial, il y a des moyens récurrents qui sont mis en œuvre tous les ans. Le fait que l'on soit en quartier politique de la ville permet aux groupes scolaires qui sont présents de bénéficier de moyens différents, voire supérieurs à ceux dont peuvent bénéficier d'autres écoles de la ville.

Il y a un programme de réussite éducative qui est assez conséquent. Vous l'avez rappelé, il y a la présence de la *Sauvegarde* et je crois qu'on en est à la quatrième ou la cinquième année avec qui on arrive à travailler en bonne coordination. Je pense qu'il faudra qu'à un moment, on vienne vous présenter le bilan de leur action. Ils ont des bilans très complets qui font état du nombre de contacts, du nombre de jeunes suivis, des formations proposées et vers quoi orienter ces personnes. Ils font cela en bonne coordination avec nos équipes jeunesse. Peut-être Frédéric, il faudra que tu nous présentes tout cela. Nos équipes jeunesse en tête d'animation de quartiers font des points très réguliers avec eux et nous travaillons en bonne intelligence avec eux.

Je considère que nous, en tant que municipalité, notre devoir c'est de faire avec les moyens qui sont les nôtres, avec la réalité telle qu'elle existe, pour améliorer la vie de nos concitoyens. Après, sur le trafic de drogue, on peut avoir des points de vue, on peut en discuter très librement, mais sincèrement, ici, on peut dire tout ce que l'on veut, cela ne changera rien au problème que l'on soit pour la légalisation, pour la vente par l'État, etc., au bout du bout, ce qui importe, c'est ce que l'on peut faire concrètement pour les Saint-Ouennais qui sont confrontés à cela. Parmi les outils à notre disposition, nous avons la vidéoprotection, nous allons l'utiliser. Si nous en trouvons d'autres, nous les utiliserons.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Mme BERTRAND

Je pense qu'il ne faut pas abandonner l'idée de continuer à demander au Préfet le stationnement de force de l'ordre de manière pérenne sur un mois ou deux mois. Nous savons que sur d'autres quartiers, cela a payé. C'est vraiment cette méthode qui les a délogés, parce que cela casse leurs commerces. On nous a dit qu'ils ne pouvaient pas faire cela. La réponse c'est : « je ne peux pas mettre un flic derrière chaque habitant. » Ce n'est pas ce qu'on leur demande. Mais qu'il y ait des camions de CRS stationnés dans le quartier pendant une longue durée, qui occupent le terrain, puisque c'est une guerre de territoire, en fait.

Monsieur le Maire

De fait, nous en aurons pendant l'installation, ce sera une obligation qui va prendre plusieurs jours. C'est une demande que l'on va poursuivre avec réalisme.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Si je peux me permettre. Sur ce point-là, effectivement, si l'État déploie des moyens supplémentaires et pérennes d'occupation du quartier, en général, quand il fait cela, c'est qu'il s'est passé quelque chose dont on n'a pas envie qu'il se passe.

Monsieur le Maire

Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole ? Monsieur POIRSON.

M. POIRSON

J'ai trois points qui me viennent à l'esprit par rapport à ce dossier. Tout d'abord, pour ce qui est du trafic, je rappelle que c'est lié à la clientèle. S'il n'y avait pas de clientèle, il n'y aurait pas de trafic. Si je fais un parallèle — permettez-le-moi — c'est comme le plus vieux métier du monde. S'il n'y avait pas de clients, il n'y aurait pas de personnes qui seraient obligées de financer certaines choses. C'est exactement le même problème. Donc tant que l'on aura de la clientèle, et de surcroît, le fait qu'effectivement il y a une progression dans ce domaine, on aura de plus en plus de points de deal.

Autre point. J'ai vu une émission il n'y a pas très longtemps sur une ville que je connais, la ville de Guéret, préfecture de la Creuse, qui n'a jamais eu de problème pendant des décennies, et du fait qu'elle se trouve en plein milieu du trajet Limoges et d'une autre grosse gare dans le secteur, pas Orléans, mais elle est à mi-chemin, les gros trafiquants ont compris qu'ils avaient des clients des deux bouts, mais qu'ils étaient de plus en plus surveillés. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils ont investi sur Guéret.

Depuis, il y a de gros problèmes de délinquance. Il y a même eu des coups de feu et des assassinats sur Guéret, alors que les gens de la Creuse ne connaissaient pas ce genre de problème.

Quant au troisième point, il concerne le trafic qui se fait essentiellement le soir et la nuit.

Monsieur le Maire

Entre 11 heures et 1 heure du matin, voire plus.

M. POIRSON

C'est peut-être toute la journée. Je peux vous dire que j'ai vécu dans certains quartiers où il y avait du trafic, globalement, du matin à 6 heures jusqu'à midi, il n'y a pas un chat dehors.

Monsieur le Maire

Cela dépend de l'endroit.

Mme BERTRAND

Ce n'est plus le cas.

Monsieur le Maire

Ce n'est plus le cas, nous sommes d'accord.

M. POIRSON

Je suis désolé, je ne vais pas à Chennevières tous les jours, mais je connais des quartiers sur Sarcelles, sur Goussainville, je pense que ce sont des villes qui sont particulièrement concernées par ces trafics.

Ce que je veux dire, c'est que de toute façon, pour surveiller ce genre de trafic, il faut aussi penser dans les périodes où il y a chiens et chats et en pleine nuit. Je pense qu'au niveau des caméras, il faudra sérieusement travailler infrarouge et amplificateur de lumière, de façon que l'on puisse avoir des images qui soient effectivement, comme le disait Monsieur RICHARD, des preuves utilisables par la justice.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Monsieur POIRSON. C'est prévu. C'est aussi une raison du coût de ce projet, c'est du matériel dernier cri.

Je vous propose, sauf si quelqu'un souhaite nous donner son opinion sur ce sujet, que nous procédions au vote.

Qui vote contre ? Monsieur BERTHE, Madame FRATANI. Qui s'abstient ? Aucune abstention. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 33 voix pour et 2 voix contre (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Parmi les sujets qui étaient proposés sans débat, est-ce que certains sujets appellent des questions, des remarques ou des votes séparés ?

DÉLIBÉRATIONS SANS DÉBAT

Monsieur le Maire

Madame FRATANI, je vous en prie.

Mme FRATANI

C'est surtout du questionnement, ce n'est pas forcément un vote contraire. Sur le point 7.

- **Délibération n° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE 6 BORNES D'INCENDIE AVEC VANNES SÉCURISÉES MOTORISÉES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS**

Mme FRATANI

Donc, on va donner une subvention.

Monsieur le Maire

On demande des subventions et on va faire quelque chose, mais dites-nous.

Mme FRATANI

On demande une subvention pour ces bornes. Nous souhaitons savoir si le Conseil départemental va aussi subventionner, car cela fait partie des prérogatives du service de secours et incendie.

Monsieur le Maire

A priori, on n'a pas pensé à leur demander. Je vais peut-être passer la parole à Benoît DUFOUR. La raison pour laquelle nous portons ce projet, c'est dans le cadre de la lutte contre les incendies et du fait que la ville est responsable de la défense incendie. C'est nous qui sommes responsables des bornes.

Avez-vous des questions en particulier sur le dispositif ou pas ?

M. DUFOUR

S'il y a des questions sur le dispositif, je peux y répondre. C'est vrai que l'on aurait dû penser au Conseil départemental.

Monsieur le Maire

Ce n'est jamais trop tard pour bien faire.

M. DUFOUR

Je sais que Véronique est très intéressée par ces moyens de lutte, j'y penserai.

Monsieur le Maire

Cela étant, c'est un test que nous faisons. Si le test est concluant et que l'on déploie de façon plus importante, on ira chercher tous les financeurs. On ira frapper à la porte du Conseil départemental.

Avez-vous d'autres questions ou remarques Madame FRATANI ? Souhaitez-vous un vote séparé sur ce sujet ou pas ?

Mme FRATANI

Le point 11.

- **Délibération n° 11 : CLASSES DE DÉCOUVERTE — ALLOCATION FORFAITAIRE POUR SORTIES ET FRAIS DIVERS À COMPTER DE L'ANNÉE 2023**

Nous avons remarqué qu'il n'y avait pas de sorties pédagogiques pour Prairie, Effel et Liesse. Comment se fait-il ?

Mme CHATELAIN

Ce ne sont pas des sorties, ce sont des voyages. Ce sont des classes de découverte qui partent pendant huit jours et cela repose sur le volontariat des enseignants s'ils sont motivés pour faire un voyage de huit jours avec leurs élèves. En l'occurrence, La Prairie en 2023 n'avait pas fait de classe de découverte. Liesse et Effel, ils étaient partis l'année d'avant avec tout l'effectif.

Nous, on finance le départ, soit des CM1, soit des CM2 tous les ans, soit le départ des deux cohortes en même temps, parce que certaines écoles préfèrent fonctionner comme cela. Et dans ce cas-là, c'est un an sur deux, pour que ce soit équitable avec les autres écoles.

Monsieur le Maire

Pas de vote séparé non plus.

Mme FRATANI

Merci. Point suivant.

- **Délibération n° 12 : AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES**

Mme FRATANI

Nous avons remarqué que parmi les quatre avis, il y en a un qui a précisé que pour le *Saut du loup*, il y a un encadrant pour cinq non-marcheurs et un encadrant pour huit marcheurs. En fait, c'est le seul avis où il est précisé cet élément. Les autres avis ne précisent pas du tout, ils ne donnent pas cette information. Donc on se demandait pourquoi les avis sont différents. Est-ce que le règlement est différent d'une crèche à l'autre ? Ou est-ce un oubli ?

Monsieur le Maire

Ce que vous venez de citer, pour moi, c'est la réglementation. Je pense qu'habituellement, ils ne la citent pas spécifiquement. Et là, ils l'ont cité, parce qu'un pour cinq sur les non-marcheurs et un pour huit pour les marcheurs, je pense qu'en structure collective — si je ne dis pas de bêtises — c'est la réglementation. Il se trouve qu'à un moment, ils ont dû le citer. C'est évident pour tous les autres, puisque nous respectons la loi.

Mme FRATANI

C'est sur celle du 22 mai 2023 pour le *Saut du Loup* et Chennevières était aussi de la même date.

Monsieur le Maire

D'accord. Je vous ai donné l'explication pour nous.

Mme FRATANI

Mais cette règle s'applique partout.

Monsieur le Maire

Pour les crèches familiales, c'est un peu différent dans la mesure où c'est une assistante maternelle, salariée de la ville, qui reçoit les enfants chez elle et qui après vient parfois en structure pour des activités. Sinon pour les *Oursons*, le *Crocodile bleu*, le *Saut du Loup*, les ratios d'encadrement que vous avez évoqués sont pour moi toujours les mêmes et c'est ceux que vous avez cités. Après, il peut y avoir des exceptions en fonction de certaines situations. Je pense que c'est simplement une mention qui à un moment a dû figurer et qu'ils ont supprimée dans la mesure où c'est la loi et qu'il n'est pas nécessaire de le rappeler à chaque fois.

Mme FRATANI

Merci beaucoup. Donc pas de vote séparé.

- **Délibération n° 13: MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Mme FRATANI

Pour la délibération n° 13, je n'ai pas compris. Je reprends le document. Il comporte du texte en noir, du texte en rouge et du texte en rouge rayé.

Monsieur le Maire

C'est juste le suivi des modifications. D'une part, les modifications qui sont là, ce sont des modifications qui nous ont été demandées par la CAF et qui sont des modifications qui nous permettent d'être complètement conformes à la réglementation. Il n'y a pas de choix politique dans ce qui vous est proposé. C'est juste une mise à jour technique par la CAF qui nous a dit : « Vous n'avez pas le droit de faire cela ou de le formuler comme cela. » Donc, ils nous ont demandé de le corriger, ce que nous avons fait, bien volontiers. Cela, c'est sur le fond du document.

Sur la forme, les caractéristiques de typographie, de caractères, de couleurs que vous venez d'évoquer sont juste liées à un suivi des modifications. Je pense que c'est cela. Vous voyez par exemple, le 80 rayé, c'est pour vous dire que cela disparaît et ça passe à 50.

Crèche Saut du Loup, ça passe à 37. Là, par contre, pardonnez-moi, ce n'est pas imposé par la CAF, c'est simplement nous qui faisons une mise à jour, compte tenu de la date à laquelle nous avons fait le document et que sur la crèche du *Saut du Loup*, nous avons ajusté la capacité d'accueil pour être au plus près de la réalité.

Et sur l'accueil familial de Chennevières qui est une crèche familiale qui, comme toutes les crèches familiales, a parfois du mal à trouver des assistantes maternelles, nous nous sommes mis au plus près de la réalité aussi, et pas de ce que l'on avait au budget. Au budget, on s'est donné la capacité de pouvoir accueillir 80 enfants, mais dans les faits, nous avons moins d'assistantes maternelles.

Mme FRATANI

Pour conclure, ce qui est en rouge, ce sont des modifications qui sont apportées et une fois qu'elles sont rayées, on les annule.

Monsieur le Maire

Par exemple, on passe de 80 à 50 et de 40 à 37. 80, c'est ce qui était noté avant.

Mme FRATANI

Sur d'autres textes sur plusieurs lignes, c'est carrément tout rayé.

Monsieur le Maire

C'est parce qu'on a rayé toutes les lignes. Cela vous permet de voir en toute transparence ce qu'il y avait avant et ce qu'il y a après. Si vous utilisez Word, vous avez cette possibilité, avec « Révision » dans Word.

Mme FRATANI

Oui. Merci.

Monsieur le Maire

Madame FRATANI, avez-vous d'autres sujets ?

Mme FRATANI

La délibération n° 14.

- **Délibération n° 14 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT D'UN DRAPEAU DE DÉFILÉ**

Mme FRATANI

On se posait une question, mais nous n'allons pas voter contre, nous sommes pour. C'est l'octroi d'une subvention spéciale pour l'association du Souvenir français dans le cadre du financement d'un drapeau de défilé. On se demandait si, parmi les autres villes qui s'associent, s'il y a aussi des Conseils d'enfants. Et si ces villes, on leur a demandé de participer à l'achat de ce drapeau.

Monsieur le Maire

Non, c'est pour le Conseil municipal des enfants saint-ouennais. Je peux essayer de demander à mes collègues de financer nos drapeaux, mais je présume une réponse courtoise, mais amusée.

Mme FRATANI

Je pensais que le drapeau était aussi utilisé pour les cérémonies du souvenir.

Monsieur le Maire

Il est effectivement utilisé pour les cérémonies du souvenir, mais à Saint-Ouen l'Aumône. Bernard, est-ce que tu peux nous dire un petit mot en tant que Président du Souvenir français ? Merci pour votre intervention, car cela nous rappelle que nous allons faire un vote séparé, vote auquel, Bernard, tu ne prendras pas part.

M. ROZET

Dans toute la France, chaque Conseil municipal des jeunes peut disposer d'un drapeau quand c'est accepté par la mairie. J'ai demandé cela à la mairie pour nos jeunes. Et il faut que l'on renouvelle la présence dans toutes les cérémonies ou dans les commémorations du souvenir, afin que nos jeunes participent pour pouvoir reprendre ce flambeau.

Mme FRATANI

D'accord. Tout à fait. Quelque part, dans le document, j'ai lu que plusieurs Conseils d'enfants de plusieurs villes se réunissaient pour se souvenir.

M. ROZET

Non. Chaque ville a son Conseil.

Mme FRATANI

D'accord. Je vous remercie.

M. ROZET

C'est bien pour cela que le drapeau est pour Saint-Ouen l'Aumône. On n'est pas sur les autres communes.

Monsieur le Maire

Merci Bernard. Annaëlle, tu voulais ajouter quelque chose sur le Conseil municipal. Je distribue la parole. D'abord Annaëlle ensuite Monsieur POIRSON.

Mme CHATELAIN

Juste pour que ce soit bien clair. A Saint-Ouen l'Aumône, nous avons mis en place un Conseil municipal des enfants. Les élections concernent les élèves de CM1, CM2. D'ailleurs, c'est dans 15 jours que l'on renouvelle une partie du Conseil.

Ensuite, ce drapeau est pour le CME de Saint-Ouen l'Aumône et il restera en mairie. On le remet aux enfants lors des cérémonies.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRSON, c'est à vous.

M. POIRSON

En fait, le Souvenir français pour ce qui nous concerne, il est sur plusieurs communes. Mais chaque commune a son propre Conseil des enfants et il a son propre drapeau. Même si l'on notifie le fait qu'il y a plusieurs communes, cela ne concerne que Saint-Ouen l'Aumône et les enfants de Saint-Ouen l'Aumône.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur POIRSON. Je vous propose que l'on fasse un vote séparé sur ce sujet. Tu peux rester Bernard, du moment que tu ne prends pas part au vote, ça ira. Donc, sur cette délibération Bernard ROZET ne prend pas part au vote.

Qui vote contre ?

M. POIRSON

Monsieur le Maire, je demande à sortir du vote pour la même raison. Je suis désolé, mais j'étais au Vietnam. Donc finalement je peux voter.

Monsieur le Maire

Pas de problème, ça arrive, pas de souci, Monsieur POIRSON.

Donc Bernard ROZET ne prend pas part au vote et je soumetts cette délibération au vote.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Adoptée à l'unanimité des présents, sauf Bernard ROZET qui n'a pas participé au vote.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
(Bernard ROZET ne prend pas part au vote)*

Monsieur le Maire

Ensuite, avez-vous d'autres questions, Madame FRATANI ?

Mme FRATANI

Ce n'est pas une question. C'est juste un petit rappel pour le point 15, puisqu'on a fait une signature d'une convention avec la *Sauvegarde 95*.

- **Délibération n° 15 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA SAUVEGARDE POUR UN PARTENARIAT CULTUREL**

Mme FRATANI

Je voulais juste rappeler de ne pas oublier que la *Sauvegarde 95* a dû fermer l'espace Sésame suite au désengagement de la région Île-de-France.

Pareil, un petit constat pour le point 17.

- **Délibération n° 17 : RESTAURATION COLLECTIVE DES AGENTS – PARC DES BELLEVUES A ÉRAGNY-SUR-OISE – MODIFICATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**

Mme FRATANI

Concernant cette délibération, il y a une modification du montant de la part communale. Nous pensons que pour de la restauration collective, 8 euros plus la participation de l'agent, le repas est vraiment cher, même s'il est un peu moins élevé que des tickets-restaurants. Nous n'allons pas voter contre, mais on le trouve cher.

M. POUJOL DE MOLLIENS

Puisqu'on parle du sujet, c'est quand même 15 % d'augmentation, ce n'est pas rien.

Monsieur le Maire

Oui, c'est très conséquent. Cela étant, dans la restauration scolaire, tous les collègues vous le diront, nous avons eu des hausses très importantes.

M. RICHARD

Je voudrais souligner que la restauration interentreprises a surtout connu une baisse de fréquentation massive et que les différents sites d'entreprises ont de plus en plus de mal à trouver un exploitant parce que les chiffres sont faibles. Par conséquent, l'effet de masse qui permettait d'avoir des prix mieux négociés pour la fourniture de milliers de repas, cela ne se trouve plus quand vous fournissez 300 ou 400 repas. Maintenant, le taux de fréquentation des restaurants interentreprises dans les parcs d'activités comme ceux que nous connaissons dans le coin, il est très inférieur à 10 % des salariés. Par contre, il y a beaucoup de restauration dans le site et il y a aussi pas mal de Food Trucks.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il d'autres questions ou remarques, Madame FRATANI ? Donc pas de demande de vote séparé. Nous avons juste fait un vote séparé sur la subvention pour le drapeau du Souvenir français. Je vous propose de passer au vote sur l'ensemble des autres délibérations.

Y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Unanimité sur les autres délibérations.

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ou des questions sur les décisions du maire ?

Mme FRATANI

Juste une petite remarque. Je reprends les sujets précédents. En fait, le point 21, on n'a pas de décision à prendre, c'est juste une prise d'acte, puisque c'est un rapport d'activité. Je voulais juste le souligner.

Délibération n° 21 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE (CACP)

Monsieur le Maire

Oui. Nous prenons acte en effet.

Mme FRATANI

Dans le vote, c'est pour prendre acte, puisque nous n'avons aucune décision.

Monsieur le Maire

Pas de problème. Donc prise d'acte à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

Mme FRATANI

Maintenant, pour les décisions, j'ai juste une question pour deux mêmes décisions, c'est tout.

Monsieur le Maire

Dites-nous lesquelles.

Mme FRATANI

- **Décision 437 et Décision 438 : passation de contrats.**

Dans ces deux décisions, nous parlons d'une mission de conseil d'assistance à la modification n° 1 du plan local d'urbanisme et d'une mission de conseil d'assistance à la révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme.

Nous souhaitons savoir ce qui est concerné à cet endroit. Est-ce le même sujet pour les deux décisions ?

Monsieur le Maire

Non. Vous le savez, nous avons adopté un nouveau PLU et par un hasard heureux, quelques jours après l'adoption du nouveau PLU, nous avons pu échanger avec le Conseil départemental sur la décision du Conseil départemental de créer ou de financer deux nouveaux collèges à Saint-Ouen l'Aumône, ce qui est une très bonne nouvelle. Du coup, il a fallu que nous trouvions un terrain. Ce que nous avons fait en bonne intelligence avec le Conseil départemental, donc nous travaillons à la création de ce futur premier nouveau collège.

Le sujet que nous avons, c'est que ce terrain est en zone agricole et qu'il va falloir le passer en zone urbanisable, donc cela va nécessiter soit la modification, soit la révision du PLU. C'est le premier sujet. Pour faire cette opération, il est d'usage que les collectivités s'entourent de cabinets spécialisés qui nous aident à rédiger les documents en question.

Puis, il y a un deuxième sujet pour lequel nous avons besoin d'une assistance. Car, généralement, lorsque vous faites une révision de votre PLU, dans l'année qui suit, vous faites un ensemble de petites modifications, déjà vous corrigez les erreurs matérielles. Il y a un ou deux endroits où on s'est rendu compte qu'il y avait eu un saut de page malheureux ou ce genre de chose, donc on corrige. Et même sur le fond, vous vous rendez compte qu'il y a des dispositions que l'on a prises qui ne sont pas forcément les plus intelligentes. *Errare humanum est, perseverare diabolicum*, du coup, on corrige.

Mme FRATANI

Nous allons voir ces modifications et ces révisions.

Monsieur le Maire

Oui, de toute façon, cela va être sujet à délibération. Tout cela sera vu et sera public. Tous ces sujets nécessitent des passages en Conseil municipal.

Mme FRATANI

Merci.

Monsieur le Maire

Pas d'autres questions. Nous pouvons passer à votre question orale, allez-y Madame FRATANI.

QUESTIONS ORALES

Mme FRATANI

Il y a un seul sujet. Je souhaitais savoir si on l'avait transmis à tous les conseillers.

Monsieur le Maire

Non, puisque vous posez cette question ce soir.

Mme FRATANI

Je suis obligée de la lire. Je passe à la lecture de cette question orale.

« Cela concerne le camp de Roms évacué cet été après l'incendie du 3 juillet 2023 et la réinstallation de familles depuis le 24 septembre 2023 que nous avons fait constater par les OPJ de la police nationale. C'est la zone qui se situe après le terrain de Monsieur ZAMBLERA, entre avenue de Fonds de Vaux et rue des Préaux — c'est face à Métro -.

Nous, une équipe de bénévoles de la protection animale. Nous avons transporté tous les jours jusqu'à maintenant à pied, sur un kilomètre, 15 litres d'eau, 5 kg de croquettes et des boîtes de nourriture pour abreuver et nourrir des chiens et des chats qui ont été abandonnés sur site.

Début août, nous avons étouffé deux dépôts de feu sur des braises de détritiques calcinés et nous l'avons fait avec nos mains et de la terre, parce que le camp est toujours visité.

Le 11 août, nous avons prévenu les pompiers, car un Rom avait mis le feu à un véhicule qui a embrasé deux autres véhicules. Les sapeurs-pompiers ont fait leur opération et ils ont maîtrisé le feu vers 23 heures.

Donc ce camp, malgré les buttes de terre, etc., il est toujours visité. Le dimanche 24, nous avons constaté une famille qui reconstruisait une baraque. Deux jours plus tard, il y avait déjà cinq baraques et on en est à peu près à une cinquantaine de personnes depuis dimanche 24.

Durant cette période, nous avons recherché des associations pour prendre en charge les animaux et nous avons sauvé 15 chats et chatons, 5 chiens et 5 chiots qui n'avaient qu'un mois. Il reste une dizaine de chats et chatons à sauver avant qu'ils se reproduisent.

Donc, suite à l'évacuation des Roms, étant donné la non-prise en charge de 40 animaux abandonnés, on aurait pu le faire en partenariat avec des associations de protection animale, lors de l'expulsion des personnes, ils ont été abandonnés de tous, abandonnés par les Roms, abandonnés par la police municipale, par la police nationale et par le préfet. Personne ne s'en est occupé. Ils pouvaient crever sur place.

Suite à l'absence de contrôle d'identification des chiens emportés par les Roms, parce qu'ils ont bien emporté les petits caniches et tous les petits chiens de race, tous ceux qu'ils ont volés à droite, à gauche. Donc, il y a eu une absence de contrôle d'identification des chiens. Le trafic d'animaux, c'est le troisième fléau mondial, après la drogue et les armes. En France, il y a un animal qui est volé toutes les six minutes.

Aucune opération d'enlèvement n'a été mise en œuvre pour enlever tous les débris laissés sur site : véhicules, baraques, caravanes calcinées, tôles, planches, mobiliers, électroménagers, etc. Tout cela s'étale sur deux hectares. Une fois que l'on a évacué les gens, on a laissé le bazar — pour être poli -.

Suite à ces trois points, quelles seront les mesures à l'avenir que la Ville, en partenariat avec le Préfet, comptez-vous mettre en œuvre à propos de la nouvelle installation des familles Roms ? Sachant qu'il y a des femmes et des enfants en bas âge.

Les associations de protection animale et leurs bénévoles voulant éviter que se répètent une situation de trafic animal, de maltraitance animale par de la reproduction non contrôlée des animaux, par l'utilisation d'animaux volés et d'abandon. Pour éviter ceci, dans cette perspective, pouvez-vous demander à la police municipale de contrôler l'identité des chiens qui vont venir sur le camp d'ici quelques jours ? Parce qu'ils vont les ramener et ils vont en ramener d'autres, car ils en auront volé d'autres.

Donc, contrôler ces animaux avec un lecteur de puce pour savoir s'ils appartiennent à quelqu'un. Je demande que ce contrôle soit fait régulièrement sur ce camp de Roms. D'accord.

Dans le cas où les chiens ne sont pas identifiés, que l'on demande, en partenariat avec une association de protection animale, une réquisition judiciaire des animaux pour les mettre en sécurité.

Et qu'après la énième évacuation des Roms, que soit nettoyé le lieu, afin d'éviter que les familles de Roms recyclent les débris pour reconstruire des baraques et s'y installent.

Pouvez-vous faire enlever par les propriétaires, en vous adressant aux propriétaires des parcelles, pour qu'ils retirent tous ces débris afin d'empêcher toute nouvelle installation insalubre ?

Pouvez-vous leur demander aussi à ces propriétaires de sécuriser cette parcelle pour que cela ne se reproduise plus ? » Merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Madame FRATANI. Malgré tout, avant de vous répondre sur les différents points que vous évoquez, je ne peux que partager avec vous la surprise sur le fait qu'à aucun moment vous n'évoquez la situation humaine des Roms en question. Vous nous avez juste dit qu'il y avait des femmes et des enfants en bas âge.

Mme FRATANI

Dans ma demande, je parle d'associations sociales.

Monsieur le Maire

Nous avons tous entendu ce que vous avez dit. Nous avons bien vu où étaient vos préoccupations, ne vous inquiétez pas, nous faisons effectivement tout le nécessaire pour qu'ils ne reviennent pas s'installer.

Maintenant, sur le fond, ces terrains appartiennent pour une petite partie au Conseil départemental, mais de façon marginale, et en grande partie à l'État et au SMAPP. Nous avons travaillé avec eux avant l'été sur la situation et les périls que représentait ce camp, dans la mesure où il y avait effectivement un danger pour les populations du fait de l'incendie, des problèmes d'insalubrité et des problèmes de saturnisme,

la Ville a pris un arrêté demandant l'évacuation du site. Arrêté qui a été attaqué et qui a tenu devant le juge administratif.

Les services de l'État ont donc procédé à l'évacuation du terrain, un peu avant la rentrée, qui à l'époque devait comporter encore près de 80 habitations ou un peu moins, puisqu'environ un tiers avait brûlé au cours d'un incendie au début de l'été.

Suite à cette évacuation, il était effectivement bien prévu — et cela a été fait — que nous interdisions l'accès au terrain. Si vous vous êtes rendue sur les lieux, vous avez vu que les gens dans un premier temps sont revenus à pied, puisqu'il y avait des fossés et des talus, il n'était pas possible de venir en véhicule.

Il était bien prévu également de procéder à l'enlèvement des différents déchets, cela n'a pas été fait, mais c'était prévu. Cela n'a pas été fait tout de suite dans la mesure où il y a des sujets d'amiante qui nécessitent des autorisations administratives spécifiques. C'est la raison pour laquelle cette intervention qui devait avoir lieu sous quelques jours n'a pas été réalisée.

Par rapport à la nouvelle installation dont vous parlez. Nous avons fait les constats d'usage très récemment. La Ville va prendre un arrêté qui va s'appuyer sur les mêmes bases que les arrêtés précédents, toujours pour les problèmes de salubrité, de sécurité incendie et d'hygiène. Nous aurons manifestement le concours de la force publique et dans le courant de la semaine prochaine, on procédera de nouveau à l'évacuation des lieux. Dans le même temps, la préfecture est en train de regarder et accélérer les démarches de façon que le SMAPP, qui doit faire appel à un prestataire qu'il sollicite dans ce type de situation qu'il puisse le missionner très rapidement pour procéder à l'enlèvement de l'ensemble des déchets.

C'est une situation qui, pour nous, est en cours de gestion, qui a été gérée à peu près correctement lorsque nous avons rencontré ces difficultés au début de l'été et qui continue à être gérée correctement dans le cadre de notre état de droit.

Par rapport aux problématiques animales que vous évoquez. Lors de la première intervention, nous avons bien fait venir notre prestataire *Hygiène et Action* dont le métier est de capturer les animaux dans ces situations. Cela étant, le jour de l'évacuation, il n'y en avait pas tant que cela, ils étaient partis, tout simplement, ils n'attendent pas, ils partent avec leur maître ou ils partent à droite et à gauche.

Si par la suite, il y a d'autres animaux qui se présentent, vous pouvez appeler la police municipale et on viendra en faisant appel de nouveau à notre prestataire et on procédera à la capture.

Nous avons une question tout de même, parce que vous mentionnez un début d'incendie le 11 août. Nous avons interrogé les services des pompiers qui nous ont dit qu'il n'y avait eu aucun incendie ce jour-là. Ils l'ont constaté, car tout est documenté chez eux. Clairement, quand on leur demande si le 11 août, il y a eu un incendie, ils nous répondent qu'il n'y en a pas eu.

Vous pensez ce que vous voulez, mais généralement, sur ces sujets, je leur fais plutôt confiance et sur tous les sujets d'ailleurs. Chacun pourra en tirer les conclusions qu'il veut.

Avez-vous d'autres points que vous souhaitiez évoquer ?

Mme FRATANI

Oui, dans ma lettre, je parle bien de travailler en cohérence avec une association sociale pour les familles qui ont des enfants en bas âge ou des mineurs. À la lecture, j'ai sauté la phrase.

Le 11 août à 20 heures, un Rom a mis le feu à un véhicule. Nous avons appelé nous-mêmes le 17, c'est le SDIS de Méry qui est venu, mais étant donné qu'il y avait une butte, ils ne pouvaient pas éteindre le feu. Nous avons été obligés d'attendre 30 minutes pour que le véhicule tout-terrain, qui a écrasé les cultures du champ à côté, puisse passer pour éteindre le feu. Et là, je ne raconte pas d'histoires.

Le dimanche 24, c'est nous-mêmes qui avons prévenu Monsieur ZAMBLERA et la police nationale pour qu'elle vienne constater.

Monsieur le Maire

Donc vous parlez du 11 septembre, pas du 11 août.

Mme FRATANI

Non, le 11 août.

Monsieur le Maire

Le 11 août, le camp était encore là, comme le fait remarquer Antoine.

Mme FRATANI

Ah non ! le 11 septembre. Pardon.

Monsieur le Maire

Voilà. À part cela, avez-vous d'autres remarques ou questions sur ce sujet ?

Mme FRATANI

L'autre remarque, c'est qu'étant donné qu'ils sont sur la ville de Saint-Ouen l'Aumône, je ne sais pas combien de temps va prendre la nouvelle évacuation.

Monsieur le Maire

La semaine prochaine.

Mme FRATANI

Si par hasard, il y a à nouveau des chiens qui sont en compagnie de ces familles, parce que pour le moment, ils n'ont plus d'animaux, j'aimerais que soit contrôlée l'identification de ces animaux qui pourraient être des animaux volés. Parce que dans la protection animale, les animaux volés, c'est surtout par les Manouches et les Roms.

Monsieur le Maire

Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

Mme FRATANI

Dans la ville, en zone urbaine, c'est surtout ces personnes.

Monsieur le Maire

Vous ne pouvez pas dire cela, Madame FRATANI.

Mme FRATANI

Sinon, nous continuons à nourrir les chats. Ils sont très polis avec nous, ils ne nous font pas de mal. Ils sont gentils avec moi.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres remarques ou questions ? Je pense que l'on a donné à peu près les éléments d'information qui étaient nécessaires.

Il est 22 heures 26, peut-on considérer que la séance du Conseil municipal est terminée pour ce soir ?

On se retrouve le jeudi 12 octobre à 20 heures 30 pour une circonstance exceptionnelle. Puisqu'on entérinera la démission de Françoise LESCOËT — qui est à ma gauche — à qui on dira au revoir avec tristesse et que l'on remerciera pour toutes ces années de service au sein de la collectivité. Nous accueillerons Céline LABOR qui nous rejoindra au sein du Conseil municipal. Puis, nous procéderons à une nouvelle élection des adjoints pour acter le départ de Françoise.

Et comme vous y avez été conviés, ce Conseil municipal ne durera pas longtemps, nous en profiterons dans la foulée pour faire un petit pot de remerciement à Françoise et un petit pot de rentrée avec tous les élus qui le souhaitent, quelque chose de très sobre, je vous rassure.

Donc, jeudi 12 octobre 2023 à 20 heures 30. Merci beaucoup.

Ensuite le prochain Conseil aura lieu le jeudi 23 novembre 2023 à 20 heures 30.

Mais pour le 12 octobre, nous vous confirmerons l'heure exacte. Par contre, est-ce que cela pose un problème si nous avançons l'horaire ? Écoutez, finalement, c'est compliqué, nous laissons 20 heures 30 pour le 12 octobre.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 22 heures 30.

La Secrétaire de séance

Ayda HADIZADEH

Monsieur le Maire

Laurent LINQUETTE